

Attestation de conformité du régime de pension aux conditions fixées aux alinéas 6 et 8 de l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011¹ à compter du 1^{er} janvier 2022

Réduction de la cotisation de responsabilisation pour l'année 2021

A fournir pour le 30 avril 2022 au SFP via l'adresse mail suivante: HB4@sfpd.fgov.be

DENOMINATION ADMINISTRATION :

NUMERO ENTREPRISE ADMINISTRATION :

Déclare par la présente :

- 1) Jusqu'au 1^{er} janvier 2022, être affilié à l'assurance groupe du deuxième pilier pour les membres du personnel contractuels des administrations provinciales et locales, dont la gestion administrative et financière a été confiée en 2010 par l'ONSSAPL d'alors à Belfius Insurance et Ethias à la suite d'un marché public ;
- 2) Avoir engagé une procédure de désignation d'une nouvelle compagnie d'assurance ou d'un fonds de pension qui reprendra la gestion du régime de retraite complémentaire à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- 3) Que cette procédure est toujours en cours au 30 avril 2022, rendant impossible la délivrance au SFP d'une attestation à la date susvisée relative à la conformité du régime de pension aux conditions légales à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- 4) A s'engager, également au cours de l'année 2022, à assurer un deuxième pilier de pension au profit de ses agents contractuels dans les conditions légales donnant droit à une réduction de la cotisation de responsabilisation ;
- 5) A s'engager à fournir au SFP pour le 30 septembre 2022 l'attestation de conformité du régime de pension aux conditions légales à compter du 1^{er} janvier 2022, qui sera délivrée par l'organisme de pension nouvellement désigné.

NOM ET SIGNATURE :

QUALITE :

¹ Loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel non nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives.